



**TotalEnergies SE**  
Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général  
de l'Autorité des marchés financiers

<b>Date</b>	<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	<b>Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale</b>
30 juin 2022	2 619 131 285	2 745 230 662

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 619 131 285 actions TotalEnergies s'élève à 2 800 696 579 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 55 465 917 droits de vote attachés aux 55 465 917 actions TotalEnergies détenues par TotalEnergies SE privées de droits de vote en vertu des articles L. 225-111 et L. 225-210 du Code de commerce.